

VIRTUOZ EXPERTISE

59 RUE DE MAUBEUGE
75009 PARIS

COMPTES ANNUELS

du 01/01/2023 au 31/12/2023

Certifiés conformes





Sommaire

Attestation de Présentation	2
Bilan	4
Compte de résultat	7
Soldes intermédiaires de gestion	10
Annexes aux comptes annuels	13
Liasse fiscale	18



Attestation de présentation



Attestation de Présentation

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise VIRTUOZ EXPERTISE pour l'exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023 et conformément à nos accords, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation de comptes.

A la date de nos travaux qui ne constituent ni un examen limité, ni un audit et à l'issue de ceux-ci, nous n'avons pas relevé d'élément remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 44 pages, se caractérisent par les données suivantes :

total du bilan	779 149,93 Euros
chiffre d'affaires	1 057 957,60 Euros
résultat net comptable	120 220,03 Euros

Fait à PARIS
Le 03/05/2024

Virtuoz Expertise

Morgan BITTON
Expert-comptable associé



Bilan



Bilan

Présenté en Euros

ACTIF

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort. prov.	Net	Net		
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires	16 273		16 273	12 933		3 340
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	24 604	98	24 507			24 507
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	25 341	4 918	20 423	16 458		3 965
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres participations	10		10			10
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières				11 100		- 11 100
TOTAL (I)	66 228	5 016	61 212	40 491		20 721
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En-cours de production de biens						
En-cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	348 665		348 665	275 596		73 069
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	8 501		8 501	29		8 472
. Personnel				19		- 19
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices	37 863		37 863			37 863
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	67 667		67 667	36 842		30 825
. Autres	6 171		6 171			6 171
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Disponibilités	243 985		243 985	138 246		105 739
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Charges constatées d'avance	5 086		5 086	7 242		- 2 156
TOTAL (II)	717 938		717 938	457 973		259 965
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	784 166	5 016	779 150	498 464		280 686

**Bilan (suite)**

Présenté en Euros

PASSIF

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 1 500)	1 500	1 000	500
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale	100		100
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	150 240	26 830	123 410
Résultat de l'exercice	120 220	123 510	- 3 290
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	272 060	151 340	120 720
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	24 928	34 337	- 9 409
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	573	2 752	- 2 179
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	397 213	220 554	176 659
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	2 808	7 439	- 4 631
. Organismes sociaux	7 403	3 891	3 512
. Etat, impôts sur les bénéfices		26 619	- 26 619
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	67 788	51 375	16 413
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	451	133	318
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	5 926	24	5 902
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	507 090	347 124	159 966
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	779 150	498 464	280 686

VIRTUOZ EXPERTISE

59 RUE DE MAUBEUGE
75009 PARIS

COMPTES ANNUELS

du 01/01/2023 au 31/12/2023

Certifiés conformes





Annexes aux comptes annuels

**Annexes aux comptes annuels (suite)****Notes sur le Bilan Actif****Actif immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 66 228 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	12 933	27 944		40 877
Immobilisations corporelles	27 185	18 832	20 676	25 341
Immobilisations financières	11 100	10	11 100	10
TOTAL	51 217	46 787	31 776	66 228

Amortissements et provisions d'actif = 5 016 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles		98		98
Immobilisations corporelles	10 726	13 472	19 281	4 918
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	10 726	13 570	19 281	5 016

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Licences coala	5 518	0	5 518	Non amortiss.
Logiciel taxplanning	8 525	98	8 427	Non amortiss.
Licence patrim expert	2 230	98	2 132	Non amortiss.
Immobilisations incorporelles	24 604	98	24 507	21 ans
Mat.bureau & informatique	9 334	3 465	5 869	3 ans
Mobilier	16 007	1 453	14 554	5 ans
TOTAL	66 218	5 211	61 007	

Etat des créances = 473 952 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	473 952	473 952	
TOTAL	473 952	473 952	

Produits à recevoir par postes du bilan = 168 000 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	168 000
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	168 000

**Annexes aux comptes annuels (suite)****Notes sur le Bilan Passif****Capital social = 1 500 E**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	1000	1,00	1 000
Titres émis	500	1,00	500
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	1500	1,00	1 500

Etat des dettes = 507 090 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	24 928	6 089	18 838	
Dettes financières diverses	573	573		
Fournisseurs	397 213	397 213		
Dettes fiscales & sociales	78 450	78 450		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	5 926	5 926		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	507 090	488 252	18 838	

Charges à payer par postes du bilan = 88 427 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	78 631
Dettes fiscales & sociales	3 870
Autres dettes	5 926
TOTAL	88 427

Notes sur le Compte de Résultat**Ventilation du chiffre d'affaires = 1 057 958 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	1 057 958	100,00 %
TOTAL	1 057 958	100.00 %

VIRTUOZ EXPERTISE

S.A.S. au capital de 1 500,00 Euros
59 rue de Maubeuge 75009 PARIS
882 960 941 R.C.S PARIS

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE **ORDINAIRE ANNUELLE DU 26 JUIN 2024**

Le 26 juin 2024,
à 12 heures,

Les associés de la société **VIRTUOZ EXPERTISE**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

La société VIRTUOZ GESTION, représentée par Monsieur Morgan BITTON, préside la séance en qualité de Président de la société

Le Président constate que les associés présents ou représentés remplissent les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion du Président ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 ;
- - le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président sur l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Approbation des charges et dépenses visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts ;
- Quitus donné au Président ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 lesquels font apparaître **un bénéfice de 120 220,03 Euros**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président et Directeur Général de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2023** faisant ressortir **un bénéfice de 120 220,03 Euros**. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **150 239,99 Euros**. Le résultat à affecter ressort ainsi à **270 460,02 Euros**.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **270 460,02 Euros**, de la façon suivante :

- A la réserve légale, pour un montant de 50,00 Euros
- Au report à nouveau pour un montant de 270 410,02 Euros

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

Le Président

